

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 Avril 2014

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 33

Présents : 31

Date de la convocation : 18/04/2014

Présents : M. EYMARD Philippe, Mme GEROME Nadine, Mme CUNY Marielle, M. MAROT Joël, M. GEORGES Jean Michel, Mme MOTSCH Suzanne, M. COLIN Roger, M. PICOCHÉ François, M. HUC André, M. LAGARDE Daniel, M. LEROY Philippe, M. NOEL Philippe, M. GARION Eric, Mme MARCOT Véronique, M. LAPOIRIE André, M. ALEXANDRE René, M. LA VAULLEE Henri, Mme BARTH Joëlle, M. SALVADOR Victorio, Mme LEMARQUIS Christine, Mme KELLER Laure, Mme CERVONI Anélène, M. ANDRE Dominique, M. HACH Sébastien, Mme BONNAVENTURE Corine, M. PERRIN David, M. GEORGES Patrick, M. THOMAS Jean-Louis, M. JACQUIN Alain, Mme BLOSSE Anne, M. BONNE Gilles.

Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée à M. LAGARDE Daniel, Mme GRIMILLOT Patricia à M. GARION Eric.

Autre(s) personne(s) présente(s) : M. PAGELOT Dominique.

Le mercredi 30 Avril 2013 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à URIMENIL sous la présidence de EYMARD Philippe, Président sortant, qui a déclaré installé le nouveau Conseil communautaire de la C2VRM.

Mme GEROME Nadine a été nommée secrétaire de séance.

Le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de URIMENIL pour son accueil.

Objet des délibérations

1. Installation du nouveau conseil communautaire
2. Election du Président
3. Détermination du nombre de vice-présidents
4. Election des vice-présidents
5. Détermination du montant des indemnités de fonction
6. Désignation des membres du bureau
7. Délégations au Président
8. Composition de la commission d'appel d'offre à caractère permanent
9. Composition des commissions d'appel d'offre spécifique au groupement
10. Proposition de composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
11. Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées
12. Désignation de nos représentants aux différents syndicats ou groupement
13. Détermination et composition des commissions de travail
14. STEP Pôle Moselle : Convention tripartite entre Arches Archettes et C2VRM
15. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)
16. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC
17. Informations diverses
18. Date et lieu du prochain conseil

Documents remis aux délégués :

- Point OPAH
- Statuts de la C2VRM
- Liste des agents à contacter à la C2VRM
- Liste des délégués communautaires

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 26/02/2014 est approuvé à l'unanimité.

ELECTION DU PRESIDENT

Conformément aux dispositions de l'article 5211-9 M. André HUC, le plus âgé des membres du Conseil, a pris la présidence.

Mme Laure KELLER et M. Sébastien HACH ont été désignés assesseurs.

La secrétaire de séance a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et le Président de séance a constaté que les conditions du quorum étaient remplies.

Le Président de séance invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection d'un Président. Il rappelle les modalités de vote.

M. Philippe EYMARD est candidat.

Il a été procédé au déroulement du vote.

Philippe EYMARD, a été élu à la majorité avec 29 voix et immédiatement installé.

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- **Remise gracieuse de trop perçu sur salaire**

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. REMISE GRACIEUSE DE TROP PERCU SUR SALAIRE

Suite à une erreur de paramétrage dans le logiciel de paie le mandatement des salaires des agents ayant souscrit au contrat prévoyance maintien de salaire a été majoré à tort de la participation employeur (qui a donc été prise en compte 2 fois, une fois correctement sur le salaire, et une 2^{me} fois lors du mandatement). Cette erreur s'est produite sur les salaires de février et ceux de mars.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire accorde une remise gracieuse du trop-perçu sur les salaires de février et mars 2014 aux cinq agents concernés, soit un montant total de 99.68€.

2. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Avant de procéder à l'élection des Vice-Présidents, le Président sollicite l'assemblée afin d'en déterminer le nombre. Il explique que le droit commun plafonne le nombre de Vice-Présidents à 20% du nombre de délégués, soit 7 (arrondi à l'entier supérieur). Un vote à la majorité des 2/3 du conseil permet d'aller jusqu'à 30%.

Le Président propose à l'assemblée de fixer le nombre de Vice-Présidents à six contre 9 précédemment.

Monsieur Henri LAVALLEE prend la parole et invite le conseil communautaire à se prononcer pour porter à 10 le nombre de Vice-Présidents afin que chaque commune puisse être représentée.

Des discussions s'engagent sur le sujet.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés avec 1 ABSTENTION (M. LEROY) et 4 CONTRE (Mme BARTH, Mme CERVONI, M. HUC et M. LA VAULLEE), le Conseil communautaire fixe à 6 le nombre de vice-Présidents de la C2VRM.

3. ELECTION DES VICE -PRESIDENTS

Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

1^{er} Vice-Président : Véronique MARCOT (29 voix)

2^{ème} Vice-Président : Joël MAROT (28 voix)

3^{ème} Vice-Président : Nadine GEROME (33 voix)

4^{ème} Vice-Président : Eric GARION (26 voix)

5^{ème} Vice-Président : Daniel LAGARDE (32 voix)

6^{ème} Vice-Président : Philippe NOËL (24 voix)

4. DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

Les statuts de la C2VRM stipulent « Le conseil communautaire élit en son sein un bureau composé d'un membre par commune et désignera un président et des vice-présidents dans la limite du nombre fixé par la loi ».

L'assemblée décide de procéder à un vote à main levée.

Le Président propose, en complément des six Vice-Présidents, les membres du bureau suivants : M. GEORGES, M. PICOCHÉ, M. COLIN, M. LA VAULLEE et M. HUC.

Il précise qu'il s'agit des maires des autres communes, sauf pour Pouxieux qui sera représentée par son 1^{er} adjoint sur proposition de Monsieur Leroy.

Après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés avec 1 ABSTENTION (M. Jean-Louis THOMAS), le Conseil communautaire désigne librement et à main levée les membres du bureau suivants :

Président	Monsieur Philippe EYMARD
Arches	Madame Nadine GEROME
Archettes	Monsieur Joël MAROT
Bellefontaine	Monsieur Jean-Michel GEORGES
Dinozé	Monsieur François PICOCHÉ
Hadol	Monsieur Roger COLIN
Jarménil	Monsieur André HUC
La Baffe Mossoux	Monsieur Daniel LAGARDE
Pouxéux	Monsieur Henri LA VAULLEE
Raon aux Bois	Monsieur Philippe NOEL
Uriménil	Monsieur Eric GARION
Xertigny	Madame Véronique MARCOT

5. MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTIONS

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire accepte le vote global de l'ensemble des indemnités de fonctions et approuve l'attribution des indemnités de fonction selon la répartition suivante :

- o pour le Président : 100 % du taux maximum de 48.75% de l'indice brut terminal 1015,
- o pour le 1er Vice-président : 100% du taux maximum de 20.63% de l'indice brut terminal 1015,
- o pour le 2ème Vice président : 80% du taux maximum de 20.63% de l'indice brut terminal 1015,
- o pour les autres Vice présidents : 50% du taux maximum de 20.63% de l'indice brut terminal 1015.

6. DELEGATIONS AU PRESIDENT

Afin de faciliter le fonctionnement de la Communauté de Communes, l'organe délibérant a la possibilité de déléguer au Président une partie de ses attributions. En cas d'absence du Président, il est proposé que le 1er VP soit chargé des mêmes délégations. Il est précisé que le président rendra compte lors de chaque réunion de conseil des décisions qu'il a prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

EMPRUNTS

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, Le conseil communautaire donne délégation au Président pour, pendant toute la durée de son mandat, procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans les limites des sommes inscrites chaque année aux différents budgets (Budget général et assainissement) de la Communauté de Communes et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Concernant le besoin en ligne de trésorerie, le conseil communautaire donne délégation au président pour, pendant toute la durée de son mandat, procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 400 000 €.

MARCHES PUBLICS

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire donne délégation au président, pendant toute la durée de son mandat pour :

- o Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de :
 - Travaux : 90 000€ HT
 - Fournitures : 90 000€ HT
 - Services : 90 000€ HT

AUTRES MATIERES

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire donne délégation au président, pendant toute la durée de son mandat pour :

- o Passer les contrats d'assurance ;
- o Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charge ;
- o Décider l'aliénation de gré à gré des biens immobiliers jusqu'à 5000 € ;
- o Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- o Intenter, au nom de la Communauté de Communes « de la Vôge vers les Rives de la Moselle », les actions en justice ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom de la Communauté de Communes.
- o Signer toutes conventions à intervenir avec les particuliers, à titre gratuit ou onéreux. Le montant de l'indemnité restera fixé par l'assemblée délibérante.

7. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE A CARACTERE PERMANENT

Le Président explique que la commission d'appel d'offre à caractère permanent est composée du Président de l'assemblée, membre de droit et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus parmi les membres du conseil, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les membres de la CAO spécifique aux groupements de commandes doivent être issus de la CAO à caractère permanent. Une seule liste est présentée au vote.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- **DESIGNE** à la Commission d'Appel d'Offre à caractère permanent les membres suivants :

CAO PERMANENTE	
Membre de droit	Le Président, Philippe EYMARD
Titulaire	Véronique MARCOT
Titulaire	Eric GARION
Titulaire	Joël MAROT
Suppléant	Nadine GEROME
Suppléant	Daniel LAGARDE
Suppléant	Philippe NOEL

- **DESIGNE** aux Commissions d'Appel d'Offre spécifiques aux groupements de commandes les membres suivants :

- Vologne (cours d'eau - groupement de commande avec la CC Vologne Durbion - ex Vallée de la Vologne) :
Titulaire Philippe EYMARD - Suppléant Daniel LAGARDE
- Niche (cours d'eau - groupement de commande avec la commune de St Nabord) :
Titulaire Philippe EYMARD - Suppléant Daniel LAGARDE
- Show-room (aménagement du plan d'eau - groupement de commande avec la commune de Xertigny) :
Titulaire Philippe EYMARD - Suppléant Daniel LAGARDE

8. COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Président expose que compte tenu de notre fiscalité (FPU) et conformément aux dispositions de l'article 1650 A du Code général des Impôts, la collectivité doit proposer à l'administration fiscale une liste de noms pour composer la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Liste sur laquelle la DGFIP en conservera la moitié. Les personnes doivent être âgées de + de 25 ans et être inscrites au rôle d'imposition. Ce ne sont pas nécessairement des membres du conseil communautaire ou des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire propose la liste suivante à la DGFIP afin de constituer la CIID :

Proposition membres titulaires	Commune
Nadine GEROME	Arches
David PERRIN	Arches
Patrick GEORGES	Archettes
Christine LEMARQUIS	Archettes
Jean Michel GEORGES	Bellefontaine
François PICOCHÉ	Dinozé
Roger COLIN	Hadol
Anne PAULUS COURTOIS	Hadol
André HUC	Jarménil
Daniel LAGARDE	La Baffe
Philippe LEROY	Pouxoux
Henri LA VAULLEE	Pouxoux
Philippe NOEL	Raon
Laure KELLER	Raon
Eric GARION	Uriménil
Laurent BUCH	Uriménil
Véronique MARCOT	Xertigny
André LAPOIRIE	Xertigny
Jean Claude BOUDIERE	Epinal
Arnaud POIROT	Cheniménil

	Proposition membres suppléants	Commune
1	Nathalie GORNET	Arches
2	Alain DUVOID	Arches
3	Joël MAROT	Archettes
4	Suzanne MOTSCH	Bellefontaine
5	Noëlle PILLOT	Bellefontaine
6	Victorio SALVADOR	La Baffe
7	Dominique PAGELOT	Jarménil
8	Michel GEORGEL	Hadol
9	Lucien MILLION	Hadol
10	Joelle BARTH	Pouxoux
11	Alain HENRY	Pouxoux
12	Gilles BONNE	Raon
13	Gilbert MANGIN	Raon
14	Jean Claude FLORENTIN	Uriménil
15	Marius AUBERT	Uriménil
16	René ALEXANDRE	Xertigny
17	Christian PIERREL	Xertigny
18	Annie BOISSONNET	Xertigny
19	Marc VAUZELLE	Charmois l'Orgueilleux
20	Frédéric RICHARD	Epinal

9. COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Concernant toujours la fiscalité de la collectivité, le Président expose qu'il convient de désigner les membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Elle aura pour mission d'intervenir le cas échéant en cas de nouveaux transferts de compétences, afin d'évaluer son impact sur les attributions de compensation reversées aux communes dans le cadre de la FPU.

Lors du passage à la fiscalité professionnelle unique, le conseil communautaire a décidé de composer la CLECT de la façon suivante :

- Pour les communes de moins de 1 500 habitants : 1 titulaire et 1 suppléant
- Pour les communes d'au moins 1 500 habitants : 2 titulaires et 2 suppléants

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire désigne les membres suivants pour composer la CLECT :

		Titulaires	Suppléants
1	Arches	Nadine GEROME	David PERRIN
2	Arches	Marielle CUNY	Alain DUVOID
3	Archettes	Joël MAROT	Patrick GEORGES
4	Bellefontaine	Jean Michel GEORGES	Philippe CLAUDON
5	Dinozé	François PICOCHÉ	Grégory CARDOT
6	Hadol	Roger COLIN	Sébastien HACH
7	Hadol	Corine BONNAVENTURE	Michel GEORGE
8	JARMENIL	André HUC	Dominique PAGELOT
9	La Baffe	Daniel LAGARDE	Victorio SALVADOR
10	Pouxoux	Henri LA VAULLEE	Eric JEANPIERRE
11	Pouxoux	Philippe LEROY	Philippe PELLETIER
12	Raon Aux Bois	Philippe NOEL	Laure KELLER
13	Uriménil	Eric GARION	Patricia GRIMILLOT
14	Xertigny	Véronique MARCOT	René ALEXANDRE
15	Xertigny	André LAPOIRIE	Anne BLOSSE

10. REPRESENTANTS AUX SYNDICATS ET GROUPEMENTS

Afin d'assurer la représentation de la C2VRM au sein des différents syndicats, le Président propose de procéder à l'élection de nos représentants. Il précise qu'il peut s'agir d'élus communautaires ou de conseillers municipaux. Le nombre de délégués est déterminé en fonction des statuts des différents organismes de regroupement.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le conseil communautaire désigne les personnes suivantes pour représenter la Communauté de Communes de la Vôge Vers les Rives de la Moselle :

SICOVAD

Nous avons 5 candidats pour les titulaires. Il est procédé à un vote à bulletin secret qui a donné les résultats suivants : J.C. HUMBERT (30 voix) – P. BOIVIN (27 voix) – A. LAPOIRIE (26 voix) – P. GRIMILLOT (25 voix) - D. PAGELOT (16 voix).

Madame le Maire de Arches propose de retirer la candidature de M. J. RACINE, candidat au siège de suppléant, au bénéfice de M. D. PAGELOT. Nous avons 4 candidats pour 4 sièges. Le vote des suppléants a lieu à main levée.

	Titulaire		Suppléant	
1	Jean Claude HUMBERT	Dinozé	Michel GEORGE	Hadol
2	André LAPOIRIE	Xertigny	Gilbert MANGIN	Raon aux Bois
3	Patricia GRIMILLOT	Uriménil	Patrick GEORGES	Archettes
4	Pascaline BOIVIN	Bellefontaine	Dominique PAGELOT	Jarménil

Pour l'ensemble des syndicats suivants le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges, il est procédé à un vote à main levée.

A l'unanimité, sont désignés :

SMIC

	Titulaire		Suppléant	
1	Nicole ARNOULD	Uriménil	Gilles BONNE	Raon aux Bois

Communes forestières

	Titulaire		Suppléant	
1	Daniel LAGARDE	La Baffe	Philippe EYMARD	Dinozé

SMDANC

Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non collectif

	Titulaire		Suppléant	
	Eric GARION	Uriménil	Alain HENRY	Pouxoux
	Philippe NOEL	Raon aux Bois	Dominique PAGELOT	Jarménil
	Anne BLOSSE	Xertigny	Dominique LEBEDEL	Archettes
	Alain FONTAYNES	Hadol	Martial LECOANET	Arches

SIA

	Titulaire	
1	François PICOCHÉ	Dinozé
2	Camille FORTIER	Dinozé

GIP Maison de l'emploi (Pays)

	Titulaire		Suppléant	
1	Véronique MARCOT	Xertigny	Joël MAROT	Archettes

PAYS

	Titulaire		Suppléant	
1	Véronique MARCOT	Xertigny	Annie BOISSONNET	Xertigny
2	Joël MAROT	Archettes	Christine LEMARQUIS	Archettes
3	Nicole ARNOULD	Uriménil	Jean François THIEBAUT	Uriménil
4	Marielle CUNY	Arches	Matthieu LAINE	Jarménil
5	Noëlle PILLOT	Bellefontaine	Stéphane BARETH	Arches
6	Henri LAVAULLEE	Pouxoux	Paulin BICHOTTE	Pouxoux
7	Roger COLIN	Hadol	Lucien MILLION	Hadol
8	Grégory CARDOT	Dinozé	Philippe EYMARD	Dinozé
9	Dominique ANDRE	Bellefontaine	Victorio SALVADOR	La Baffe

MISSION LOCALE

	Titulaire		Suppléant	
1	Veronique MARCOT	Xertigny	François PICOCHÉ	Dinozé

Association l'ABRI (Pouxoux)

	Titulaire		Suppléant	
1	Louissette HANS	Pouxoux	Dominique JEANDON	La Baffe

Comité de pilotage VOLOGNE

Cours d'eau

	4 Titulaires (dont 2 de droit)	
1	Philippe EYMARD	Dinozé
2	Daniel LAGARDE	La Baffe
3	André HUC	Jarménil
4	Dominique PAGELOT	Jarménil

SCOT

	Titulaires	
1	Nadine GEROME	Arches
2	Patrick GEORGES	Archettes
3	Daniel LAGARDE	La Baffe
4	Victorio SALVADOR	La Baffe
5	Grégory CARDOT	Dinozé
6	André DEFRANOUX	Dinozé
7	Philippe CLAUDON	Bellefontaine
8	Noëlle PILLOT	Bellefontaine
9	Dominique PAGELOT	Jarménil
10	Roger COLIN	Hadol
11	Corine BONNAVENTURE	Hadol
12	Anne COURTOIS-PAULUS	Hadol
13	Eric GARION	Uriménil
14	Patricia GRIMILLOT	Uriménil
15	Henri LAVAULLEE	Pouxeux
16	Philippe LEROY	Pouxeux
17	Véronique MARCOT	Xertigny
18	Gilles PIERRE	Raon aux Bois
19	Gilles BONNE	Raon aux Bois
20	Gérard TISSERANT	Xertigny

	Suppléants	
1	Corinne GORNET	Arches
2	Alexandre PILON	Archettes
3	Jean-Claude HUMBERT	Dinozé
4	Frédéric BOLZUNG	Uriménil
5	Joëlle BARTH	Pouxeux
6	Fabrice CLAUDE	Archettes
7	Dominique ANDRE	Bellefontaine
8	Martial LECOANET	Arches
9	Christian PIERREL	Xertigny
10	Philippe EYMARD	Dinozé

11. COMPOSITION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire fixe librement le nombre et la composition des différentes commissions de travail. A ce sujet les différents maires ont été consultés.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire fixe les commissions de travail suivantes

- **Finances** : Madame MARCOT
- **Assainissement Collectif** : Monsieur EYMARD
- **Assainissement Non Collectif** : Monsieur NOËL
- **Service à la population – Petite enfance** : Monsieur MAROT
- **Urbanisme** : Monsieur GARION
- **Développement économique** : Madame MARCOT
- **Communication – Fêtes – Cérémonies** : Madame GEROME
- **Environnement** : Monsieur LAGARDE
- **Schéma de mutualisation – Assistance technique aux communes** : Monsieur GARION
- **Tourisme – Patrimoine – Pistes VTT** : Madame MARCOT

12. STEP PÔLE MOSELLE : CONVENTION TRIPARTITE ENTRE ARCHES ARCHETTES ET LA C2VRM

Monsieur le Président rappelle la délibération du 26 février 2014 relative à l'acquisition des terrains. Le coût total d'acquisition (terrains + frais de notaire) par la commune d'Arches est de **83 623.95 €**.

Il est nécessaire de prendre une délibération complémentaire pour préciser la part respective de chacun des cocontractants ; elles sont calculées en tenant compte du nombre d'équivalents habitants :

- Arches : 2500 eq/H, soit **67 438.67 €**,
- Archettes : 600 eq/H, soit **16 185.28 €**.

La C2VRM prendra à sa charge les frais de notaire et les frais annexes (bornage, etc.) de la cession des terrains de la commune d'Arches au profit de la C2VRM.

Des discussions s'engagent à ce sujet.

Après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés, avec 2 CONTRE (M. LAGARDE et M. SALVADOR), le Conseil communautaire approuve la participation de la commune d'Archettes au coût des terrains, la convention de participation Arches-Archettes et les modalités financières, et autorise le Président à signer cette convention avec les communes d'Arches et d'Archettes.

13. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)

- Crèches « Les P'tits Crocos » - fourniture de repas : ESTREDIA (70) marché à bon de commande.

- Showroom - Xertigny : fourniture de bois : ONF (88) pour un montant de 17 735 € HT.
- Travaux Assainissement – Xertigny rue de la vallée de l’Aitre et rue de la brasserie : Peduzzi Vrd (88) – pour 40 175 € HT.

14. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

Le Président explique qu’il donnera la parole, lors de chaque conseil, aux délégués représentants la C2VRM au sein d’organismes intercommunaux auxquels elle adhère.

Date des prochains comités syndicaux :

- Pays Epinal le 19/05/2014
- SICOVAD le 22/05/2014
- SCOT le 26/05/2014
- SMDANC le 27/05/2014
- SMIC le 22/05/2014

15. Informations diverses

- Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.
- Notification de subvention : 6550 € du CG88 pour travaux assainissement - Rue de la Brasserie à Xertigny.

16. Date et lieu du prochain conseil

Le ~~28 mai 2014~~ à Xertigny – Reporté au mercredi 4 juin 2014 à Xertigny

La séance est levée à 23:50

La Secrétaire
Mme GEROME Nadine

Le Président
Philippe EYMARD